

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2024

PRESENTS : GERVASI A – CARQUET M – MIGNARD C – VARSABA B – GUIRAUD V – LIGNERES O – VILLELAS F – BONNET MJ – TOULZA N – PLA B – FORTUNE M

EXCUSES : ADRAGNA J – CHARLEAUX D – DOMERGUE C – PREVOT K

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-José

*_*_*_*_*

1 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire et après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent d'exploitation de 183 867,56 €
-

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

le conseil municipal à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :
 - o 38 348,00 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget 2024
 - o 145 519,56 € au compte 1068 (autres réserves) de la section d'investissement du budget 2024.

2 – APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de répartition des dépenses et des recettes du Budget Principal pour l'exercice 2024.

Fonctionnement

- | | |
|--|--------------|
| - Dépenses votées au titre du présent budget | 989 991,00 € |
| - Recettes votées au titre du présent budget | 951 643,00 € |
| - Excédent de fonctionnement 2023 reporté | 38 348,00 € |

Investissement

- | | |
|--|--------------|
| - Dépenses votées au titre du présent budget | 702 051,55 € |
| - Recettes visées au titre du présent budget | 510 746,15 € |
| - Excédent d'investissement 2023 reporté | 191 305,40 € |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

le conseil municipal à l'unanimité

- ACCEPTE les répartitions des dépenses et des recettes du Budget Principal pour l'exercice 2024

3 – TRAVAUX DE REHABILITATION DES SANITAIRES DU GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FAIC 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les sanitaires du groupe scolaire sont devenus vétustes et qu'il convient de mettre en place un programme de réhabilitation.

Ces travaux font ressortir une dépense de 49 058,38 € HT, soit 59 969,33 € TTC et Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Département au titre du FAIC 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** d'effectuer les travaux de réhabilitation des sanitaires du groupe scolaire pour un montant de 49 058,38 € HT.
- **SOLLICITE** l'aide financière du Département au titre du FAIC 2024
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches à cet effet.

4 – OPERATION 8000 ARBRES PAR AN POUR L'HERAULT

Chaque année le Département offre 8000 arbres aux communes de l'Hérault. Ces dernières se chargent de les planter et les entretenir.

L'objectif étant de végétaliser le centre-ville, les cours d'écoles, les places et les parcours sportifs... Mais également réduire la pollution et favoriser la biodiversité.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi de prestations liées à la prise de la végétation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

le conseil municipal à l'unanimité

- ACCEPTE la cession à l'amiable et à titre gratuit, de 35 sujets de diverses variétés.
- AFFECTE ces plantations à l'espace public communal suivant un plan prédéfini
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à la mise en œuvre de cette opération

La séance est levée à 20 H 00.